

<p>D 25-51</p> <p>SUPPRESSION D'UN POSTE UN ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents</u> :</p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p> <p>Patrick BARBA : pouvoir donné à Dominique FROT Sylvia FLEURY : pouvoir à Alain BERTAUD Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Antoine ARIF</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	---

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal la suppression d'un poste d'agent technique principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint technique, postes devenus vacants suite à la nomination des agents sur un grade supérieur.

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial lors de la réunion du 23 avril 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et le poste d'adjoint technique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.




Olivier COLIN
Maire.